

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 2 JANVIER 1846.

La nomination de M. Sauzet aux fonctions de président de la chambre des députés ne nous a causé aucune surprise. Nous savions bien que la chambre des députés nous revenait avec ses préjugés et ses passions de la session dernière. Quand on a voté l'indemnité Pritchard, on ne s'amende pas. M. Sauzet n'aurait pu voir sa position compromise qu'au cas où il aurait été mal soutenu par le ministère ou délaissé par lui; mais pour cela il aurait fallu que le cabinet eût bien peu de reconnaissance pour les services rendus. En quelle circonstance M. Sauzet lui a-t-il fait défaut? Quelle injonction a-t-il rejetée? Quelle loi a-t-il repoussée? Depuis quatre ans, on ne cite pas de lui un seul vote anti-ministériel, un seul acte d'indépendance. Il s'est fait l'écho complaisant de toutes les pensées gouvernementales. Quand un pareil homme préside une assemblée, on est certain de le diriger et de le guider en toutes circonstances. Aussi est-ce pour cela que l'année passée le ministère a soutenu M. Sauzet contre M. Dupin; non pas assurément que ce dernier soit doué d'une grande fermeté de caractère, mais par cette raison qu'étant quinquex, fantasque et tant soit peu raisonneur, on pouvait craindre de sa part quelques boutades, quelques lazzis, que sait-on? une attaque inattendue.

Avec M. Sauzet, on n'a rien de tout cela à craindre. De son banc le ministère le dirige et lui transmet ses ordres. Il n'y avait donc pas lieu pour lui à le remplacer. M. Sauzet n'avait dès lors à redouter que les votes des oppositions réunies; mais ces oppositions ne peuvent pas atteindre le chiffre nécessaire pour former une majorité. D'ailleurs, dans une question de personnes, l'opposition n'est pas sur son véritable terrain. Combien de députés opposants votent souvent pour un président dont ils ne partagent pas les opinions! La fonction de président, surtout quand on l'a exercée pendant plusieurs années, crée en quelque sorte une clientèle, et confère une influence personnelle qui pèse naturellement dans la balance le jour de l'élection.

Si certains journaux de l'opposition se sont bercés de l'espoir de voir nommer M. Dufaure à la place de M. Sauzet, ils se sont singulièrement fait illusion; s'ils ont cru aussi triompher dans la composition du bureau, ils se sont aussi singulièrement fourvoyés. Est-ce qu'une majorité se disloque sans causes sérieuses et décisives? Est-ce qu'on peut espérer que des députés qui ont soutenu systématiquement un ministère déplorable se résoudront à l'abandonner dans un moment de calme, quand rien ne les y presse ou ne les y convie, quand de tous côtés on les berce de promesses captieuses, quand on les trompe sur l'état des esprits et sur la position réelle du pays? Les choses ne marchent pas ainsi; elles suivent une voie plus logique qu'on ne pense. Nous ne sommes pas initiés à toutes les menées des partis, nous ne savons pas d'une manière exacte où en est le ministère vis-à-vis de telle ou telle coterie; cependant nous sommes assurés qu'il ne tombera pas sans une vive attaque, sans de profondes plaies. M. Guizot n'est pas homme à se laisser démanteler sans résistance, voilà ce qu'il faut qu'on sache bien sur tous les bancs de l'opposition. Ainsi, il faut de l'habileté et de la vigueur dans la conduite de l'opposition; si elle ne s'appuie pas sur l'opinion publique, si elle ne la réveille pas, si enfin elle ne fait pas appel aux bons sentiments du pays, le ministère restera et continuera à la braver.

Ce n'est pas par la tactique ou par l'intrigue qu'il tombera. S'il avait dû tomber par ce moyen, est-ce qu'il serait encore debout?

Personne mieux que M. Thiers ne pouvait le miner, l'étrangler entre deux portes. Sur ce terrain il a été inexpugnable. Attaquez-le donc en plein champ, en face du peuple; faites-le avec sincérité, avec passion, avec courage; vous verrez s'il ne chantera pas, et si les cris de réprobation qui viendront l'envelopper de toutes parts ne le forceront pas à la retraite.

La session actuelle, nous l'avons déjà dit, prend de l'importance par suite des circonstances extérieures qui l'accompagnent. On voit bien des difficultés qui s'amoncèlent de toutes parts, et c'est parce qu'on les voit qu'on doit créer pour l'avenir des forces suffisantes pour les dénouer. D'ailleurs, le ministère n'a plus la jactance qu'il avait dans les sessions précédentes; il se contente de se garantir des attaques, mais il n'est plus disposé à l'agression; s'il a pris la défensive, c'est qu'assurément il ne se sent plus solidement étayé. C'est à l'opposition à ne pas perdre l'avantage de sa position par de ridicules manœuvres et de misérables intrigues.

Le Journal des Débats publie dans son numéro d'hier, au milieu de ses faits-Paris, la nouvelle suivante, qu'il importe de ne pas laisser passer inaperçue :

« Aujourd'hui à midi, M. l'archevêque de Paris s'est rendu à la chapelle de la chambre des pairs pour y célébrer la messe. M. l'archevêque était assisté de deux grands vicaires, du curé de Saint-Sulpice, de M. l'aumônier de la chambre et de plusieurs autres membres du clergé. Le *Veni, Creator*, le *Te Deum* et l'hymne *O salutaris hostia* ont été chantés en musique. Un grand nombre de pairs, dont une cinquantaine en costume, ainsi que M. le chancelier et M. le grand référendaire, assistaient à cette cérémonie. »

C'est la première fois depuis quinze ans, nous le pensons, que l'ouverture des chambres s'inaugure par une messe du Saint-Esprit. C'est encore un retour aux bonnes traditions. On a commencé par la chambre des pairs, qui se prête assez volontiers à tout ce qui peut lui rappeler l'ancien régime. L'année prochaine, si les circonstances sont favorables, on rouvrira aussi la chapelle de la chambre des députés.

Le National, qui est l'organe parlementaire de l'extrême gauche, publie aujourd'hui ce qui suit :

« Les députés de l'extrême gauche se sont réunis aujourd'hui à la chambre, et ils ont décidé qu'ils constitueraient un comité composé de sept membres et chargé de se mettre en rapport avec les différents comités réformistes qui seront établis à Paris et dans les départements. »

« Ce comité a été nommé; nous publierons les noms aussitôt que le vénérable Dupont (de l'Eure), qui a été choisi pour président, sera rendu à Paris. »

« Nous pouvons annoncer aussi que des comités électoraux se sont formés dans les douze arrondissements de Paris, et qu'ils ont nommé des délégués composant un comité central, et dans lequel toutes les nuances de l'opposition se trouvent représentées. »

Paris, le 31 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère a conservé hier tous ses avantages. Ses quatre candidats ont été nommés vice-présidents de la chambre au premier tour de scrutin, et sans qu'aucun d'eux ait eu à redouter la concurrence des candidats de l'opposition. M. Billault est le seul qui ait approché la majorité; il ne lui a manqué que quinze voix pour l'atteindre. L'année dernière, il avait été plus heureux, puisque M. de Belleyne ne l'avait emporté sur lui que de quatre voix. De quelque manière qu'on groupe les chiffres, il faut donc reconnaître que l'opposition a perdu du terrain. C'est à elle à le reprendre et à se décider enfin à accomplir les devoirs que cette si-

tuation lui impose. Quoi qu'elle fasse désormais, elle n'a plus la moindre chance de devenir majorité dans le cours de la législature actuelle. Elle doit donc cesser d'agir et de parler en vue de la chambre, et tous ses efforts comme toutes ses espérances doivent se tourner du côté du pays. C'est le pays, c'est le corps électoral qu'elle doit chercher à éclairer, et, pour y réussir, il faut qu'elle s'empare résolument de la tribune et qu'elle y fasse enfin entendre la vérité. Quand elle aura tenté cette dernière épreuve, si le pays ne la comprend pas et laisse les pouvoirs parlementaires continuer à suivre la route dans laquelle ils sont engagés, elle n'aura plus alors qu'à se croiser les bras et qu'à attendre du temps le remède à un état de choses qui, quoi qu'on en dise, ne sera pas éternel.

— Le Constitutionnel et le Siècle n'acceptent pas encore bien franchement la nouvelle situation faite à l'opposition par le scrutin d'hier, et ils cherchent à atténuer la portée de leur défaite en disant que les questions ministérielles posées sur des noms propres ne peuvent pas donner une idée exacte des sentiments et des intentions de la chambre, et qu'il faut attendre, pour juger de ces sentiments et de ces intentions, que la chambre ait été interrogée sur les affaires politiques du pays. Nous croyons que le Constitutionnel et le Siècle se laissent aller à une bien étrange illusion, en se persuadant que tout n'est pas encore fini pour leurs amis, et en espérant que la chambre donnera un démenti à ses premiers actes en condamnant une politique qu'elle vient d'approuver en la personne de MM. Sauzet, Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Debelleyne et Duprat. La question de la présidence avait été posée politiquement par l'opposition; elle a été résolue politiquement par la majorité. Ce qu'il y a maintenant de mieux à faire, c'est de le reconnaître et d'en prendre son parti.

— Le parti ministériel n'est pas des plus tolérants. Quand on lui appartient, il faut qu'en toutes choses on soit de son avis; il faut qu'en toutes circonstances on marche avec lui, et qu'on réponde même de faits que quelquefois on n'a pas pu, avec la meilleure volonté du monde, empêcher. M. Debelleyne père vient d'en avoir la preuve. La réunion ministérielle, qui autrefois portait tantôt le nom de M. Fulchiron, tantôt celui de M. Hartmann, l'a mandat à sa barre pour avoir à rendre compte de la part qu'il a prise à l'élection de Vendôme, où son fils a été élu en remplacement de M. Raguet-Lépine, et pour s'expliquer sur la ligne politique que comptait suivre le nouveau député.

M. Debelleyne paraît avoir pris assez dignement la chose. On assure que, mécontent de l'espèce d'inquisition à laquelle il était soumis, il aurait dit :

« J'ai lieu de m'étonner de la conduite que l'on tient envers moi. Il me semble que j'ai donné assez de preuves de mon attachement au parti conservateur pour qu'il ne soit permis à personne de douter de ma fidélité à mes principes. Quant à mon fils, il est majeur, et ses actions ne me regardent pas. J'ignore s'il votera avec nous ou contre nous, et je ne ferai rien pour influencer les dispositions qui peuvent l'animer. Je n'ai pas autre chose à répondre aux injustes soupçons qu'on élève contre moi. Le parti conservateur me portera à la présidence ou il me laissera à mon banc de député, cela le regarde. Sa conduite ne changera rien à la mienne; elle ne me fera pas dévier de la ligne que j'ai toujours suivie, et dans laquelle je souhaite que ceux qui me soupçonnent restent aussi longtemps que moi. »

Certains conservateurs n'ont pas été très satisfaits de cette réponse, et l'on assure que leur humeur se traduira dans le scrutin d'aujourd'hui.

— M. Agier, président de chambre à la cour royale de Paris, ancien député des Deux-Sèvres, vient d'être frappé d'une attaque de paralysie de la moitié du corps. Des prompts secours lui ont été prodigués. En admettant leur efficacité quant à la conservation des jours de M. Agier, on doute fort qu'il lui soit jamais permis de reprendre son service à la cour. Voilà encore une belle position qui va vaquer à la cour royale de Paris et qui tentera bien des ambitions. C'est une chance de plus pour le ministère dans la campagne

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 JANVIER.

LE CONSEIL DE FAMILLE.

C'était la fête du village. Par une belle soirée du mois de septembre, après de longues heures gaiement passées à table, de toutes parts hommes et femmes se rendaient, par groupes animés et pittoresques, les uns à la danse sur l'herbe d'une prairie, les autres, plus nombreux, aux différents cabarets, trop étroits ce jour-là pour contenir la foule des joyeux buveurs. A l'angle formé par la principale rue du village et la grand'route qui mène à la ville voisine s'élevait isolée, au milieu d'une touffe d'arbres, la maison de Jérôme Maillard, le maréchal-ferrant de l'endroit. Par une rare exception, dans l'atelier de Jérôme, dont la renommée d'excellent forgeron attirait la pratique de deux ou trois lieues à la ronde, ce soir-là le feu de la forge était éteint; il n'éclairait plus de ses rouges reflets le feuillage des arbres et les murs séculaires d'une petite chapelle érigée non loin de là sur le bord de la route. Chose non moins rare, Jérôme avait quitté ses marteaux, son tablier de cuir, et cette liberté du costume quotidien qui laissait à découvert ses bras musculeux et sa poitrine velue; il avait revêtu, en ce jour solennel, ses formes herculéennes d'un ample habit bleu barbeau, avec d'énormes boutons de métal. Sa brune et osseuse figure, accompagnée d'épais favoris noirs, était assez bizarrement encadrée dans un immense col de chemise d'une éclatante blancheur. Sa femme Marceline, belle villageoise aux traits presque délicats, plus jeune que son mari, endimanchée comme lui ce jour-là, mais dont la toilette ne manquait pas d'un certain goût, était assise à ses côtés. Elle venait d'apporter au devant de la maison, avec quelques chaises, une petite table qu'elle avait bien ornée de verres et d'un vaste pot d'étain aussi reluisant que s'il eût été de l'argent le mieux poli. Autour de cette table, en face de Marceline et de son mari, avait pris place un troisième personnage, objet évident des attentions et de la déférence des deux époux.

Ce personnage, c'était mon oncle. On ne l'appelait pas autrement dans la maison de Jérôme. Il n'y venait que de loin en loin, mais régulièrement à l'époque de la fête du village. Son nom souvent prononcé, toujours avec respect, son autorité souvent invoquée, et dans les circonstances délicates, tout annonçait que mon oncle était à la fois le patron, la nota-

bilité, disons-le même, l'orgueil de la famille. A plus d'un titre, Pierre Chombourg justifiait la vénération, l'espèce de culte dont il était l'objet de la part de ces braves gens. Oncle de Marceline, restée orpheline à l'âge de douze ans, il avait été son tuteur, lui avait fait donner une éducation propre à en faire une bonne ménagère, et l'avait mariée à Jérôme, dont il avait apprécié, sous une écorce un peu épaisse, l'excellent naturel.

Pierre Chombourg était un de ces vieillards comme il n'est pas rare d'en rencontrer sur notre terre de France, naguère si féconde en soldats, un de ces glorieux débris d'un âge héroïque, avec une tête et un œil fiers qui attestent que leur âge était de forte trempe, avec un corps usé et cassé avant l'âge, tant leur vie fut rude et leur sang prodigué dans tous les sillons de l'Europe. Fils d'un paysan, soldat de la république par amour du pays et de la liberté, soldat de l'empire par amour du métier des armes et de la gloire, il venait de conquérir son épauvette d'officier, lorsqu'un éclat d'obus l'étendit presque mourant sur le champ de bataille d'Eylau. Il revint mutilé dans ses foyers où, depuis trente ans, il vivait, avec sa pension de retraite, de l'existence la plus modeste et la plus uniforme : le matin, s'occupant lui-même de son ménage; l'après-midi, cultivant un petit jardin dans l'un des faubourgs de la ville; le soir, enfin, l'ornement et l'oracle de l'estaminet où il allait lire à haute voix le journal et boire un demi-litre de bière en fumant sa pipe.

Il est aisé de comprendre qu'en raison même de sa qualité d'ancien officier, d'homme vivant à la ville, et de sa réputation de grand politique, Pierre Chombourg avait dû inspirer à Jérôme, homme simple et, malgré ses formes d'athlète, timide comme un enfant, le respect qu'une certaine habitude du monde et le renom d'habileté ou de savoir impriment aux natures incultes. Quant à Marceline, indépendamment de l'affection qu'elle portait à son oncle, comme elle était capable d'apprécier son sens droit et juste, elle recherchait ses conseils et avait grande foi dans leur sagesse. Aussi, devons-nous dire qu'en attirant cette année, par de vives instances, à la fête du village, le vieil officier qui souffrait de la goutte, la femme du forgeron n'avait pas agi en vertu d'un mobile parfaitement désintéressé. Depuis quelque temps une grave question d'intérieur préoccupait les époux Maillard. La femme surtout la ramenait souvent sur le tapis, et chaque fois elle concluait à peu près en ces termes :

— Il nous faut là-dessus l'avis de mon oncle. Nous le consulterons à sa prochaine visite.

Or, à ce moment même que nous retracions plus haut, alors que Jérôme et sa femme, libres de la présence de leurs convives étrangers, se retrouvaient seuls avec Pierre Chombourg, et qu'ils méditaient déjà la manière d'introduire la grande question, elle vint se poser d'elle-même, et tout brusquement, dans la personne de Philibert Maillard, l'unique enfant du forgeron.

Un roulement de tambour venait de se faire entendre au bout de la rue. Un long cri de joie, cri de nature à agacer les nerfs les moins susceptibles, y répondit de l'intérieur de la maison, et aussitôt on vit s'élever du fond de la forge un jeune garçon de treize à quatorze ans, en blouse et en casquette, qui, franchissant d'un bond les tas de ferraille, les étaux, les enclumes, au risque de renverser la table où les grands-parents étaient assis, passa près d'eux comme un ouragan, et, sans autre formule de politesse, se mit à courir de toute la vitesse de ses jambes vers un groupe de jeunes gens qui s'était formé à quelque distance dans le chemin. Le signal qui venait d'être donné annonçait le commencement d'une partie de billon, amusement favori de Philibert. Il eut bientôt pris place parmi les joueurs, et pas un d'entre eux ne lançait avec plus de vigueur et d'adresse les lourdes masses, instruments de ce jeu.

Pendant que Marceline, un peu choquée du sans-gêne avec lequel son fils avait fait son entrée en scène et sa sortie, lui envoyait de loin quelques reproches qui se perdaient dans l'air, Pierre Chombourg souriait en voyant courir à toutes jambes vers le lieu du plaisir ce jeune garçon, grand, fort, admirablement découplé, et d'une figure resplendissante de santé.

— Voilà un jeune gars, dit-il, qui promet. S'il ne lui arrive pas malheur, cela fera quelque jour un homme solide.

— Oh! dit le père, il est déjà fort comme un Turc, et pour l'adresse il n'a pas son pareil. Ce garçon-là vous forge un fer en s'amusant, aussi bien que pourrait le faire un homme de l'état, et en un tour de main il réduit le cheval le plus rétif et le fait entrer dans le travail soumis comme un mouton.

— Dans le bon temps, on l'aurait fait de cela, Jérôme, un fameux soldat; à quatorze ans il a presque la taille et une poitrine de carabinier.

— Et avec cela un poignet de fer, ajouta Jérôme dont la rude figure s'épanouissait en énumérant les qualités athlétiques de sa progéniture.

Marceline se taisait. Sans être tout-à-fait insensible aux éloges donnés à la vigueur musculaire de son fils, cependant elle ne paraissait pas se complaire au tour que prenaient les idées de son mari et de son oncle à l'endroit de cet enfant, objet de sa tendresse et de son orgueil de mère.

qu'il va entreprendre, et qui sera rude, malgré l'échec que l'opposition vient d'essuyer dans la question de la présidence.

Chambre des Députés.

Séance du 30 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAPPEY, PRÉSIDENT D'ÂGE.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. MORTIMER-TERNAUX : Messieurs, je viens, au nom de votre deuxième bureau, vous rendre compte de l'élection de M. Parandier, nommé député par le collège électoral de Monthéliard. Le procès-verbal constate un fait dont votre bureau a cru devoir faire mention. Tous les électeurs, avant de procéder aux opérations électorales, sont tenus de prêter le serment exigé par la charte et ainsi conçu : « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. » Tous les électeurs ont en effet prêté ce serment, à l'exception d'un certain nombre d'électeurs appartenant à la religion mennonite, qui, au lieu de jurer, se borne à promettre, selon les règles de leur culte, qui est un démembrement de celui des anabaptistes, lequel compte aux Etats-Unis et en Hollande un grand nombre d'adhérents. Bien que ce fait n'ait donné lieu à aucune protestation, votre bureau a dû se reporter aux précédents de la chambre pour l'apprécier ; il a consulté les archives et n'y a rien trouvé d'analogue. A défaut de précédents, nous avons recherché la jurisprudence en cette matière. Le fait le plus ancien de ce genre est constaté par un arrêt rendu, en 1769, par le grand conseil, arrêt qui condamne, pour refus de serment dans la forme exigée par la loi, un individu au bannissement perpétuel comme muet volontaire. Depuis, la jurisprudence s'est heureusement modifiée. En 1810, à la suite d'une discussion solennelle, et sur les conclusions de M. Merlin, qui fit valoir avec force le principe de la liberté des cultes et les lois de la conscience, la cour de cassation décida que le serment devait être prêté dans la forme commandée par la religion de celui qui le prêtait, et que celui à qui elle ne permet pas de jurer pouvait être admis à promettre. Depuis, la chambre criminelle de la cour de cassation a rendu différents arrêts dans le même sens.

Toutefois, ces décisions ne sauraient lier la chambre ; à elle seule appartient de décider ces questions ; elle demeure omnipotente. Mais les précédents qui viennent d'être rapportés sont trop conformes aux principes de la liberté religieuse pour que nous n'ayons pas cru devoir les faire connaître et lui proposer de s'y rallier. Dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des cas semblables se sont souvent présentés et n'ont jamais motivé plus aucune protestation. Aussi, en présence de ces faits, votre deuxième bureau vous propose de déclarer régulières les opérations électorales, qui n'ont donné lieu à aucun incident, et d'admettre M. Parandier, qui remplit toutes les conditions d'âge et de cens voulues par la loi. (Adhésion.)

M. DUPIN : S'il s'agissait d'un intérêt judiciaire, la question ne ferait pas doute, et si le serment était déferé à un débiteur, le créancier préférerait certainement à la formule générale le serment qui astreint le plus celui qui le prête. Ainsi, dans le cas dont il s'agit, je crois que le serment prêté par les électeurs dans le collège électoral est celui qui s'accorde le mieux avec la sincérité du serment et la liberté des cultes consacrée par la charte constitutionnelle. (Approbation.)

M. Parandier est admis.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Manuel, député de la Nièvre, qui demande un congé motivé sur l'état de sa santé.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents de la chambre.

On procède au vote et au dépouillement ; ce dépouillement est terminé à quatre heures moins un quart. En voici le résultat :

Nombre des votants, 552 ; majorité, 177.

Les voix se sont ainsi partagées :

M. Bignon, 210 ; M. Lepelletier-d'Aulnay, 202 ; M. Debelleye, 189 ; M. Duprat, 188.

M. Billault, 162 ; M. Vivien, 146 ; M. de Sade, 121 ; M. de Tracy, 117. Voix perdues, 57.

MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Debelleye et Duprat, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés vice-présidents.

La chambre passe à la nomination de ses secrétaires. Le dépouillement de ce nouveau scrutin ne sera pas connu avant cinq heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 31 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAPPEY, DOYEN D'ÂGE.

A deux heures et demie M. Sappey monte au fauteuil. Immédiatement 150 à 200 députés environ, qui étaient restés dans les salles voisines, se dirigent vers leurs bancs.

M. le président d'âge prend ensuite la parole, et s'exprime ainsi avant de quitter le fauteuil :

« Messieurs et chers collègues,

« Cette session, ouverte en l'absence de toutes les préoccupations qui ont souvent entravé vos travaux, sera une session d'affaires où les intérêts moraux et matériels du pays pourront être discutés, approfondis, et exercer une grande influence sur son avenir. Aucune chambre n'aura voté un plus grand nombre de lois véritablement utiles à la France. Parmi ces lois, on cite avec reconnaissance celles relatives à la création de nombreuses routes et à l'achèvement des canaux votés sous la Restauration et payés depuis 1830. Enfin, c'est à vous que le pays est redevable de ce vaste réseau de chemins de fer qui procurera des débouchés rapides et avanta-

geux à nos produits et assurera en même temps le bien-être de la classe ouvrière, si digne de toutes vos sollicitudes. Vous avez reconnu avec raison que le meilleur moyen de lui venir en aide était de favoriser le travail.

« En parlant de ces grandes voies de communication, je ne puis m'empêcher de regretter que l'impulsion peut-être trop vive qui leur a été donnée ait surexcité une spéculation désordonnée (mouvement à gauche), qui a amené une crise dont l'opinion publique s'est émue. Je ne doute pas que M. le ministre des finances n'ait pris, dans l'intérêt de la morale et des familles, des mesures pour prévenir de semblables abus.

« Il est bien à désirer. Messieurs, que la chambre soit appelée, dans le cours de cette session, à discuter un système de réserve armée qui, sans rien coûter au budget, donnerait à la nation une force sédentaire et mobilisable au premier coup de canon.

« Vous aurez surtout à vous occuper de notre marine, un des ressorts les plus puissants de notre gloire et de notre prospérité, pour la rendre prête à toutes les éventualités et suffisante à la protection de nos nationaux, ainsi que de notre commerce. La France a prouvé qu'aucun sacrifice ne lui coûtait pour maintenir son honneur, sa dignité et ces grands principes du droit des gens qu'un gouvernement n'abandonne jamais impunément.

« Vous porterez aussi votre attention sur cette terre d'Afrique ; l'esprit de conquête y a fait son temps, l'esprit d'ordre et de civilisation doit en prendre la place.

« Le vœu des conseils généraux ramènera sans doute la discussion de deux grandes questions financières, celles de la réduction de l'impôt du sel et de la taxe uniforme des lettres, dont M. le ministre des finances reconnaît l'utilité, mais dont il conteste l'opportunité, dans la crainte de voir diminuer les ressources du trésor, à une époque où elles ne suffisent pas aux dépenses. Je ne partage pas, dans cette circonstance, les alarmes de M. le ministre des finances (rires et murmures), parce que l'expérience a démontré que tout accroissement dans le bien-être des peuples réagissait d'une manière favorable sur les revenus publics. Au reste, si la chambre est saisie de ces questions, elle les décidera selon le vœu et les intérêts du pays.

« Mais ce qui devra surtout préoccuper vos esprits, c'est notre état financier. Vainement la chambre a proclamé, dans plusieurs adresses successives, qu'il importait de travailler sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les recettes et à renfermer les ministres (on rit) dans les allocations du budget. Jusqu'ici le contraire est toujours arrivé, les dépenses se sont toujours élevées au-dessus des recettes, et les crédits législatifs ont été constamment dépassés.

« Messieurs et chers collègues, nous ferons les affaires du pays d'un bon accord, en évitant de vieilles récriminations qui ne serviraient qu'à produire de l'irritation au dedans comme au dehors de cette chambre. Nous donnerons l'exemple de l'union, afin d'affermir de plus en plus le trône de juillet, et de consolider notre pacte fondamental, librement débattu et accepté, au lieu d'une charte octroyée, à laquelle néanmoins, il faut le dire, les Français s'étaient ralliés par amour de l'ordre et de la paix publique, et c'est ce moment que les mains qui l'avaient donnée ont choisi pour la briser.

« Enfin, nous porterons au gouvernement du pays un concours loyal et consciencieux, également éloigné d'une opposition systématique, qui entraverait sa marche, et de ces complaisants courtoisants qui le perdraient. Pour les gouvernements comme pour les individus, les amis les plus sûrs et les plus utiles ne sont pas ceux qui les flattent, mais ceux qui sauront leur dire la vérité et signaler leurs fautes en indiquant les périls et les écueils.

« Je ne veux pas quitter ce fauteuil sans vous remercier de la bienveillance dont vous avez entouré le bureau durant le cours de nos travaux préparatoires. »

M. Sauzet monte au fauteuil, embrasse M. Sappey, et lit le discours suivant :

« Messieurs, profondément ému de la nouvelle manifestation de votre flatteuse confiance, je sens croître avec ma reconnaissance le poids de l'obligation que m'imposent des suffrages réitérés pour la huitième fois. L'impartialité qui est l'âme de la présidence, la bienveillance qui en fait le plus heureux privilège, la fermeté qui ne cède rien de la règle à personne, les discussions qui doivent rester libres sans devenir jamais personnelles, sous peine d'abaisser leur dignité et de compromettre leur liberté même, les sessions dont la France attend une heureuse fécondité, et dont il importe d'abréger la durée ; si l'on ne veut décourager les meilleurs citoyens et porter le trouble dans les conditions de l'organisation de la chambre et de la bonne marche de tous les pouvoirs, tel est, Messieurs, le but auquel nous devons tendre. Je m'y dévouerai sans relâche, et si vous pouvez compter sur mon zèle infatigable pour le maintien de vos droits, j'ai besoin de compter bien davantage sur la sagesse éclairée de la chambre qui a déjà terminé tant d'importants travaux, et qui saura bien assurer son œuvre.

— Je donnerais bien, dit-elle d'un ton où il entrait quelque tristesse, une bonne partie de notre avoir pour voir Philibert un peu moins robuste et un peu plus savant.

— Est-ce que l'enfant, dit l'oncle, ne mordrait pas fort à la lecture ou à l'écriture ?

— Oh ! si fait, Dieu merci ! M. l'instituteur, qui est un jeune homme fort instruit, lui a passablement appris à lire, à écrire et même à calculer. Mais vous sentez, mon oncle, qu'aujourd'hui, quand tout le monde sait ces choses-là, tout le monde, jusqu'au fils du bûcher en grange, nous devons désirer mieux que cela pour notre garçon ; car enfin nous n'avons que cet enfant-là, et, à force de travailler, on lui laissera quelque chose. Déjà nous sommes dans les dix plus forts contribuables de la commune ; Jérôme est du conseil municipal ; et quand on voit dans le village des fermiers qui ne vous valent pas faire apprendre le latin à leurs fils, pourquoi n'en ferions-nous pas autant ? D'ailleurs, si Philibert pouvait arriver un jour à être un savant, un homme de plume, cela serait bien heureux pour lui et bien glorieux pour nous. N'est-ce pas aussi votre avis, à vous, mon oncle ?

Pierre Chombourg, l'air soucieux, les bras croisés sur la poitrine, et dans une attitude de penseur, ne se pressait pas de répondre.

Jérôme, profitant de ce que Marceline avait fait les frais de cette ouverture, hasarda son mot :

— Il est certain, dit-il, que notre femme a là une idée. Je n'y avais pas d'abord pensé, moi. J'aime mon métier, c'est vrai ; mais c'est parce que je n'en connais pas d'autre. Au fait, j'ai du mal, et je ne suis, après tout, qu'un maréchal-ferrant. Pourquoi ? Parce que mes parents, braves gens, du reste, à qui je ne le reproche pas, n'avaient pas le moyen de m'envoyer dans les grandes écoles, là où l'on apprend du latin. Au contraire, dit notre femme, si nous faisons étudier Philibert, si nous le mettons en ville dans un collège, il deviendra un savant, un homme bon à tout ; on en fera... que sais-je ? un clerc de notaire, un percepteur, ou bien un commis des droits-réunis. Enfin, il aura, le garçon, un bon état, bien tranquille ; il sera assis presque tout le jour dans un bureau ; ce sera un monsieur bien considéré, bien payé par le gouvernement, et non pas un pauvre ouvrier comme son père, gagnant sa vie et le pain de sa famille à la force de ses bras. Décidément je crois que notre femme a raison. Mon oncle, qu'en pensez-vous ?

Marceline était enchantée de voir son mari répéter si ponctuellement, sauf la forme, toutes les belles choses dont elle l'entretenait souvent.

Néanmoins, elle n'eût pas voulu risquer une solution qu'elle avait si fort à cœur, sur la seule éloquence du maréchal-ferrant ; elle s'empressa donc de lui venir en aide, et fort adroitement, fort chaleureusement, comme savent si bien faire les femmes qui veulent arriver à leurs fins, elle s'évertua à pénétrer l'esprit de son ancien tuteur des avantages du latin, voire même du grec, appliqué à l'intelligence de Philibert ; elle lui peignit, sous les plus séduisantes couleurs, les perspectives qui s'ouvraient devant son fils, une fois qu'il serait pourvu de ce classique bagage. Elle n'osait pas tout-à-fait élever ses prétentions jusqu'à la robe du magistrat ou de l'avocat ; mais pourquoi Philibert ne pourrait-il, comme tant d'autres, se pousser dans la carrière des places, par exemple dans les impôts directs ou indirects, et recevoir, à jour fixe, quelque gros traitement, sans se donner beaucoup de mal, et sans être tenu de laisser mesurer à tout venant la somme de son savoir ?

Mais elle avait bien prévu vis-à-vis du vieux soldat son ton de cajolerie le plus séduisant et accumuler avec art les arguments les plus victorieux ; à mesure qu'elle avançait dans son plaidoyer en faveur des belles-lettres et des bonnes places, la figure de Pierre Chombourg se rembrunissait, ses sourcils grisonnants se rapprochaient par le plissement de son front, et sa physionomie devint peu à peu courroucée pour l'orateur, qu'en un certain moment Marceline coupa court à sa harangue, et se tut d'un air fort dépit.

— Ma nièce, dit alors le vieillard d'un ton grave et solennel, ma nièce, prenez garde ; vous avez de l'ambition.

Et comme Marceline se récriait :

— Vous avez de l'ambition, vous dis-je, sinon pour vous, du moins pour votre fils. Or, prenez-y garde, l'ambition perd les familles comme elle perd les empires ; elle a perdu l'empereur Napoléon.

— C'est vrai, dit Jérôme, frappé de ce grand exemple.

— Ecoutez-moi bien, Jérôme, et vous, ma nièce, et, pour ne pas vous méprendre sur le vrai sens de mes paroles, admettez d'abord une supposition. Supposez que moi, qui vous parle, je sois un ci-devant seigneur, un homme de l'autre temps, entiché d'idées de châteaux, de noblesse, de privilèges, ou bien un freluquet, un homme du grand monde, enrichi n'importe comment, et que je viens ici vous dire : Bonnes gens, votre fils est venu au monde dans une forge, son lot est de vivre et de mourir forgeron. A chacun sa classe et sa destinée. La belle éducation n'est pas faite pour des fils d'ouvrier ; il faut laisser cela aux enfants des nobles, des hom-

« En rappelant les difficiles devoirs du fauteuil, ma pensée se reporte avec un respect religieux sur l'une des gloires qui l'ont illustré et qui s'est éteinte depuis la session dernière. La science, la magistrature, l'administration ont à l'envi déploré sa perte. C'est que M. Royer-Collard était l'honneur de toutes, et qu'il laisse dans chacune un vide difficile à remplir.

« Mais c'est à vous, Messieurs, qu'il appartenait surtout par les plus grands souvenirs de sa pleine et noble vie, à ces bancs témoins de son vertueux patriotisme, à cette tribune qui retentit de son éloquent sagesse, à ce fauteuil où régna son imposante et impartiale autorité.

« M. Royer-Collard était digne de toutes les récompenses d'une grande âme. Aucune n'a manqué à son courage. La popularité vint elle-même au-devant de cette grave austérité, qu'elle encensa rarement, et qui ne la chercha jamais. Sept collèges l'élurent en un jour, et cette couronne parlementaire, inouïe jusqu'alors, devint le trophée du plus pur, du plus magnifique mouvement électoral qui ait honoré la France.

« Ce mouvement, qui cherchait l'alliance de la liberté et de la monarchie, ne pouvait trouver un plus digne, un plus complet symbole. Personne ne les chérit plus ardemment toutes deux ; mais il les servit en ami, ne les flatta jamais en courtisan. L'une l'exclut autrefois pour se défaire de ses conseils ; l'autre fut exilée pour les avoir méconnus.

« Il était réservé à d'autres temps de réaliser cette alliance par la sagesse et l'expérience de toutes deux. C'est pour les cimenter que vivent nos institutions ; c'est pour maintenir leur salutaire équilibre que nous devons veiller sans cesse.

« Que l'exemple de ces hautes et difficiles vertus ne nous décourage jamais ! Qu'il nous anime, au contraire, dans cette grande tâche ! Que la mémoire de cette inviolable renommée répande partout le culte du devoir, la fermeté du caractère, la modération du langage, surtout cette généreuse abnégation qui sait absorber tous les sentiments personnels dans ce noble amour de la patrie, la première vie des assemblées, la plus solide force des nations. »

Après ce discours, M. le président propose de voter des remerciements au bureau provisoire. Ces remerciements sont votés.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle aux membres de la grande députation qu'ils devront se réunir à onze heures à la salle des conférences. Les députés qui voudraient se joindre à eux iront directement aux Tuileries à midi. Vendredi, réunion dans les bureaux ; samedi, séance publique, communication du gouvernement (probablement la présentation du budget).

La séance est levée à trois heures.

PERTE DU BATEAU A VAPEUR LE PAPIN.

On lit dans le *Messageur* :

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la pénible nouvelle de la perte du bateau à vapeur le *Papin* et de la moitié du personnel embarqué sur ce navire. Voici les détails parvenus sur ce douloureux événement.

Partie de Cadix le 5 décembre, à deux heures après midi, la corvette à vapeur le *Papin*, destinée pour le Sénégal, avait fait route, jusqu'au moment de son échouage, au sud ouest demi-ouest.

La mer avait été belle pendant les journées des 5 et 6, et ce n'est que dans la nuit suivante que le vent, passant à l'ouest, fut d'une force et d'une violence extrêmes. Le samedi 6, à onze heures et demie du soir, le navire fit côte à neuf milles au nord de Mazagan, sur une côte de sable, à deux ou trois encablures au plus de terre.

Le commandement de *Machine en arrière* ne put être exécuté, les aubes étant déjà ensablées ; cependant le navire résista pendant trois heures aux violentes secousses que lui imprimait une mer excessivement grosse.

A quatre heures du matin, le 7, le navire était plein d'eau, son pont balayé par la mer.

A cinq heures, la cheminée tombait et écrasait plusieurs personnes dans sa chute.

A cinq heures et demie, M. Marey-Monge, consul de France à Mogador, qui se trouvait à l'extrême arrière du navire, fut lancé par une lame dans la cale, et y périt. M. Dieul, lieutenant de vaisseau, second, éprouvait, quelques instants après, le même sort.

Plusieurs personnes s'élançèrent alors à la mer pour saisir les débris des embarcations dont le navire était entouré ou tenter de se sauver à la nage. La plupart périrent. Ce ne fut qu'après des efforts désespérés que quelques uns parvinrent à Azimour, village situé à trois milles au nord du lieu où le *Papin* avait fait côte. Celles-ci trouvèrent sur la plage des Marocains qui vinrent avec empressement à leur aide. L'un d'eux donna son burnous à M. Dubourdieu, commissaire ordonnateur à Gorée, passager sur le *Papin*, et des chameaux chargés de broussailles étant arrivés là, les Arabes allumèrent, avec des marques de vive sympathie, un grand feu pour réchauffer les naufragés.

A onze heures du matin, les personnes qui avaient réussi à se sauver à terre étaient au nombre de trente. Le grand mât du navire, qui, jusque-là, avait résisté, bien que le *Papin* fût coupé en deux à l'arrière des tambours, s'abattit en écrasant dans sa chute une trentaine de personnes.

Inspirés par un généreux dévouement, les sieurs Douesnard, second maître canonier ; Mirabeau, second maître de manœuvre ; Desforges et Natalani, matelots, et Royol, voltigeur au 3^e régiment de marine, tous déjà parvenus à terre, armèrent, avec l'autorisation de M. Dubourdieu, la balenière jetée à la côte, pour tenter de sauver les personnes encore vi-

mes de robe et des riches fournisseurs. Les gens de votre sorte sont bons pour labourer la terre, forger un fer de cheval ou une bande de roue. Vous avez fait cela toute votre vie, mon bonhomme ; que votre fils en fasse autant, le monde n'en ira que mieux.

Jérôme, suivez bien mon idée. Si j'étais donc quelque fat de l'ancien ou du nouveau régime, qui viendrait vous parler de la sorte, vous me regarderiez de travers, le sang vous monterait au visage, puis vous me prendriez par les épaules, et vous m'enverriez d'ici promener sur la grande route.

— Vous croyez, mon oncle...

— Certainement, et vous auriez, pardieu ! raison. Pourquoi ? Parce qu'alors je serais un impertinent, un égoïste, sans mémoire comme sans cœur ; parce qu'il n'est permis à personne d'oublier que pendant vingt-cinq ans notre pauvre France s'est épuisée de richesses et de sang précisément pour rendre les hommes égaux, pour ouvrir la carrière à tous indistinctement, riches ou pauvres, pour permettre au fils du laboureur et de l'ouvrier de s'élever par son instruction, par son courage, et d'arriver tout au plus haut, s'il en a la force.

Mais ici ne confondons pas. Moi, Pierre Chombourg, qui cause avec vous en ce moment, assis à votre table, de ma personne qui suis-je ? Fils de paysan, laboureur d'abord, puis grenadier à l'armée de Sambre-et-Meuse ; ensuite sergent à l'armée du Rhin, deux fameuses armées où l'on chantait la *Marseillaise*, et où l'on portait dans le cœur la république française une et indivisible. J'ai servi l'empereur, c'est vrai ; mais faites-moi le plaisir de me dire, Jérôme, si ceux-là qui se faisaient tuer pour la France à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, si ceux-là, les anciens surtout, c'étaient des aristocrates. Allons donc ! A Eylau, disons-nous, je suis rencontré dans mon chemin par un éclat d'obus, et voilà fini pour Pierre Chombourg. Adieu l'ambition et la graine d'épinards ! Je reviens tant bien que mal dans mon pays, et je vis dans mon coin, vieil invalide, petit bourgeois avec ma pension de retraite et ma croix d'honneur, dans un quartier de maison, place du Rivage, à Arras. En conscience, ce n'est pas moi que vous soupçonneriez, toi, Jérôme, ni vous, Marceline, de penser, en fait de liberté et d'égalité, comme un ci-devant, un vrai seigneur, un aristocrate, un agent de change, ou un gros marchand de fer enrichi.

(La suite à un prochain numéro.)

vantes sur le navire. Ils franchirent avec cette embarcation les deux premiers brisants; mais, au troisième, ils furent chavirés et jetés à la côte, où ils revinrent heureusement.

Cependant M. Redman, agent consulaire d'Angleterre à Mazagan et le nôtre, parti le matin même pour Rabat, avait appris qu'un navire français s'était jeté à la côte. Il rebroussa aussitôt chemin, et arriva sur le lieu du sinistre.

Après avoir pourvu avec la plus active sollicitude aux premiers besoins des naufragés réunis à terre, M. Redman usa de son influence pour engager les Arabes à se rendre à bord et à amener les malheureux qui s'y trouvaient. Les Arabes ont montré, dans cette déplorable circonstance, autant de courage que d'humanité. En moins de deux heures ils ont ramené quarante-quatre personnes à terre, les portant sur leurs épaules, et nageant par un tempête encore affreux.

Après s'être assuré, par trois envoyés différents, qu'il n'y avait plus une seule personne vivante à bord du *Papin*, après avoir fait donner la sépulture à huit corps arrivés à terre, M. Redman conduisit tous les naufragés à Mazagan, où les soins les plus empressés, les plus attentifs, leur furent prodigués tant par lui que par ses trois frères.

Les lettres reçues aujourd'hui de Mazagan ne tarissent pas sur les éloges que mérite l'admirable conduite de M. Redman. Quarante-quatre personnes restées sur le navire lui doivent certainement la vie, et celles mêmes qui étaient parvenues à terre lui ont dû également leur salut, dans l'état de souffrance et de dénuement où il les a trouvées.

Lorsque la nouvelle de l'échouage du *Papin* est parvenue à Gibraltar, sir Frédéric Nicholson, commandant des forces navales britanniques, s'est empressé d'écrire à notre consul pour lui offrir d'envoyer sur les lieux le navire à vapeur anglais le *Flamer* porter les secours nécessaires. Le *Flamer* est en effet parti pour Mazagan. Le navire du roi l'*Espadon* a dû également partir le 20 de Cadix pour s'y rendre.

M. Redman a établi une garde de trente hommes pour veiller autant que possible au sauvetage d'une partie du matériel.

M. Marey-Monge, consul à Mogador; M. Fleuriot de Langle, commandant du navire; tout l'état-major du bâtiment, à l'exception de M. de Saint-Pierre, volontaire, ont péri avec à peu près la moitié de l'équipage; en tout, 75 morts.

76 personnes ont été sauvées.

Voici la liste des personnes sauvées et celle des morts:

PERSONNES SAUVÉES. — Passagers: MM. Dubourdieu, commissaire-ordonnateur à Gorée; Delaporte, agent consulaire à Mogador; Pusset, domestique du consul; un Maure.

Etat-major: M. Maret de Saint-Pierre, volontaire.

Equipage. — MM. Mirabeau, maître de manœuvre; Douesnard, maître canonier; Clavel, maître mécanicien; Dagnaud, maître charpentier; Lavine, maître armurier; Sourd, second maître mécanicien; Rouge, maître voilier; Janin, quartier maître de manœuvre; Camin, idem. Les matelots Faucheur, Cabane, Maliver, Liccioni, Tajeau, Ansaldi, Thomas, Laplace, Barth, Courseil, Desforges, Raoul, Faillon, Coulomb, François, Bellecave, Tardieu, Stephan, Bertrand, Jovenot, Giraud, Lecoet, Bellegarde, Jacques, Natalini, Grégoire, Lafitte, Calvi, Sauvan, boulanger.

Chauffeurs. — MM. Lunetto, Rouvier, Lidex, Aureyre, Guérinaud, Gérard, Mile, Geraud, Soler.

Infanterie de marine. — Malatre, caporal de voltigeurs, les voltigeurs Fageas, Fabre, Dupuis, Garnier, Chavon, Catier, Royol, Lagris, Sauterat, Denis, Carvin, Perlou, Vachanne, Marnier, Estrade, Brest, Boyer, Buissad, Gauthé, Spicer, Robert, Tatton.

LISTE DES PERSONNES MORTES.

Passagers. — MM. Albert, lieutenant de voltigeurs; Dubuc, garde du génie; Tisserant, prêtre missionnaire; Marey-Monge, consul à Mogador; deux Maures; un juif.

Etat-major. — MM. Fleuriot de Langle, commandant du navire; Dieul, capitaine en second; Herente, enseigne; Vicard, enseigne auxiliaire; Charnier, commissaire; Broc, chirurgien.

Equipages. — Leroux, fourrier; les matelots Lamy, Viau, Monandre, Delarue, Larose, Batz, Valence, Testory, Barbin, Lallemant; les mousses Bonnefoy, Demoustiers, Leclair, Demartini; le chef de timonnerie, le maître commis, le maître magasinier; Pin, quartier-maître mécanicien, Legeau, id.; Girard, chauffeur; trente-deux voltigeurs, trois sergents, id.; quatre domestiques.

Le *Papin* était de la force de 160 chevaux et avait été construit sur le modèle du *Sphinx*.

La machine avait été fournie par l'industrie anglaise. La coque sortait des chantiers d'Indret. Le *Papin* fut constamment employé au transport des troupes et de la correspondance dans la Méditerranée; il a encore ce point de similitude avec le *Sphinx*, qui s'est également perdu sur la côte africaine.

Cour d'assises de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

Audience du 30 décembre.

Détournement d'autographes de M. de Cormenin au préjudice de M. Pagnerre, éditeur.

M. l'avocat général Bresson occupe le siège du ministère public. L'accusé est introduit. Il est petit, blond; ses yeux sont à fleur de tête; il porte des lunettes. Interpellé par M. le président, il déclare se nommer Victor Bouton, être âgé de vingt-six ans, et éditeur. Il est assisté de M^e Hello.

M. Pagnerre, éditeur, déclare se porter partie civile. M^e Pinard est chargé de soutenir la demande.

Après les premières formalités d'usage, M. Duchesne, greffier d'audience, donne lecture de l'acte d'accusation dont nous extrayons les principaux passages:

Dans le courant de juillet 1841, Victor Bouton entra en qualité de commis chez le sieur Pagnerre, éditeur, rue de Seine; ses appointements furent fixés à 75 f. par mois.

Au commencement de 1844, des soustractions de livres furent commises au préjudice de M. Pagnerre. Diverses circonstances faisaient penser que Bouton avait pu se rendre coupable de ces détournements. Il fit part de ce soupçon à l'accusé qui quitta son établissement dans le cours du mois d'avril de la même année. Cette sortie à peu près forcée paraît avoir inspiré à Bouton un vif mécontentement contre le sieur Pagnerre.

Ce fut vers cette époque que M. de Cormenin, dont le sieur Pagnerre était l'éditeur, publia les brochures intitulées: *Oui et Non*, et *Feu! Feu!* En réponse à ces écrits, Bouton fit paraître une brochure dirigée contre M. de Cormenin, et ayant pour titre: *Boulet rouge contre Timon, Feu contre Feu*. Dans cet écrit se trouvèrent divers fragments de lettres et de notes que Bouton indiquait comme lui ayant été adressées par M. de Cormenin. Peu de temps après Bouton publia une seconde brochure intitulée: *Cormenin*, fac-simile pour orner les démentis adressés à Boulet rouge dans la 14^e édition de *Feu! Feu!*

Ce second écrit contenait comme le premier de nombreux fragments de lettres et de notes que Bouton indiquait également comme lui ayant été adressées par M. de Cormenin. Le fac-simile de ces lettres et notes se trouvait à la fin de chaque brochure.

La publication de ces deux brochures eut un certain éclat. Plusieurs fragments de lettres attribuées à M. de Cormenin et publiées par Bouton pouvaient blesser les tiers; le sieur Pagnerre porta plainte contre Bouton. Il prétendit que les lettres et notes insérées dans les deux brochures n'avaient point été adressées à l'accusé, mais bien à lui-même; que depuis longues années il était l'éditeur, l'ami et le confident de M. de Cormenin; que les pièces originales avaient dû être soustraites dans le carton qui les renfermait par l'accusé, alors qu'il était employé en qualité de commis dans son établissement.

Bouton, dans son interrogatoire, a repoussé l'inculpation qui pèse sur lui. Il a soutenu qu'à sa sortie de prison, le sieur Pagnerre, qui publie principalement des ouvrages écrits dans le sens démocratique, l'accueillit non comme un employé, mais comme un jeune homme professant les mêmes principes; qu'il lui confia les négociations les plus secrètes; que, mis par le plaignant en relations avec M. de Cormenin, il avait su gagner sa confiance, et que les lettres et notes qu'il a imprimées dans les deux brochures lui avaient été directement adressées par M. de Cormenin.

L'instruction a démenti les allégations de l'accusé et confirmé la déclaration du plaignant.

M. de Cormenin affirme que les lettres et notes publiées par Bouton ne lui ont point été adressées, et qu'elles étaient destinées à M. Pagnerre seul. Il est, en effet, très difficile d'admettre que M. de Cormenin ait pu faire des communications de la nature de celles que renferment les pièces publiées dans les deux brochures à un jeune homme qu'il connaissait à peine, et sur la discrétion duquel il ne pouvait nullement compter.

Plusieurs témoins ont déposé qu'il était à leur connaissance que M. de Cormenin était en relations habituelles et en correspondance suivie avec M. Pagnerre. Le sieur Altaroche, l'un d'eux, déclare que, parmi les notes publiées par Bouton comme lui ayant été adressées par M. de Cormenin, il reconnaît plusieurs passages de lettres écrites par M. de Cormenin au sieur Pagnerre et que ce dernier lui avait montrées au moment de leur réception.

Les fragments publiés viennent confirmer les déclarations du plaignant; ainsi, dans ces écrits, M. de Cormenin fait diverses recommandations sur les modifications à apporter à son portrait, et c'était le sieur Pagnerre qui faisait graver le portrait pour le placer en tête du livre des *Orateurs*. Il conseille de ne pas placer de noms au bas des articles d'un recueil qui ne peut être que l'*Almanach Populaire*, publié par le sieur Pagnerre. Il recommande de veiller à l'exactitude des chiffres de sa brochure *Avis aux Contribuables*, que le sieur Pagnerre publiait en 1842. Enfin il donne une lettre d'introduction au secrétaire de M. de Châteaubriand, qui désirait obtenir des renseignements sur une question importante de librairie. Or ces renseignements ne pouvaient être convenablement données que par le chef de l'établissement et non par un simple commis.

Le sieur Pagnerre a déposé un grand nombre de lettres adressées par lui à M. de Cormenin, portant le timbre de la poste, et qui contiennent, soit en demande, soit en réponse, la plupart des énonciations publiées dans les deux brochures de Bouton.

En conséquence, Bouton est accusé d'avoir soustrait frauduleusement des lettres et notes au préjudice de M. Pagnerre, dont il était homme de service à gages.

M. le président à Bouton: Quand êtes-vous entré chez Pagnerre? Bouton: En 1841, vers le mois de mai.

D. A quelles conditions? — R. 60 f. d'abord, puis 75 f. par mois.

D. Combien de temps êtes-vous resté chez Pagnerre? — R. Trois ans environ. J'en suis sorti en avril 1844.

D. Quelles étaient vos fonctions chez lui? — R. Elles n'étaient pas complètement définies. Cependant j'étais surtout chargé de ce qui concernait les impressions.

D. Qui vous avait placé chez M. Pagnerre? — R. Pendant que je subissais une condamnation politique, j'ai connu plusieurs membres du parti démocratique, et à la recommandation de M. Blaise, l'un d'eux, je suis entré chez M. Pagnerre.

D. Dans quel endroit travailliez-vous chez M. Pagnerre? — R. Je me tenais habituellement dans un des comptoirs de la boutique.

D. Il est difficile de croire que les lettres plus ou moins confidentielles adressées à M. Pagnerre traînaient dans la boutique. — R. Il y a une distinction à faire relativement aux lettres que recevait M. Pagnerre. Les unes, si elles étaient courtes, il les parcourait, donnait ses ordres, et les laissait ensuite traîner sur le comptoir, et lorsque la demande était inscrite, il n'en était plus question. D'autres fois M. Pagnerre les emportait dans son cabinet. Au surplus, les fragments que j'ai publiés ne proviennent pas tous de lettres.

D. Vous avouez aujourd'hui que les lettres ou fragments de lettres publiés par vous ont été pris par vous chez M. Pagnerre? L'accusé l'avoue. Il dit qu'il a ramassé ces papiers parmi des papiers sales et jetés au rebut.

L'éditeur Pagnerre, partie civile, confirme tous les faits de l'accusation.

M. Cormenin, député, confirme les mêmes faits. Il affirme n'avoir jamais eu de relations particulières avec le sieur Bouton, et ne lui avoir jamais écrit. M. Pagnerre renvoyait au témoin ses lettres quelque temps après les avoir lues. L'accusé, chargé de commissions pour le témoin, a été quelquefois chez lui à Paris, mais il n'y a pas eu de correspondance entre eux. M. de Cormenin ne sait qu'une chose, c'est que les lettres étaient adressées à M. Pagnerre, et qu'elles ont été prises.

M. le président: L'accusé avoue les avoir prises.

M. de Cormenin: Ce que je puis affirmer, c'est que les notes, les épreuves, les notices, réflexions politiques ou littéraires que j'adressais à M. Pagnerre n'étaient pas destinées à la publicité, et que mes lettres quelquefois n'étaient pas signées, afin que le secret fût plus absolu.

Bouton soutient que ce sont des papiers qu'il a ramassés et qui traînaient par terre.

M. le président: Accusé, qui a pu vous déterminer à commettre cet abus de confiance? M. de Cormenin ne vous avait jamais fait de mal.

Bouton: Non, au contraire, et je ne voulais aucun mal non plus à M. de Cormenin. Quand j'ai publié un almanach, l'*Almanach Démocratique*, j'ai mis M. de Cormenin en avant et au-dessus même des gens du *National*. (On rit.) Si j'ai attaqué M. de Cormenin, c'est que dans son pamphlet: *Feu! Feu!* il a attaqué lui-même non pas seulement les chefs, mais les soldats de la démocratie, et, comme soldat (murmures nombreux), j'ai défendu ma cause.

M. Garnier-Pagès, député, est appelé. Il déclare être âgé de 42 ans.

M. le président: Il paraît, Monsieur, que vous avez eu souvent communication de correspondances entre M. Pagnerre et M. de Cormenin?

M. Garnier-Pagès: Oui, Monsieur.

D. Pensez-vous que la correspondance que vous avez lue ait pu être adressée quelquefois à un autre que M. Pagnerre? — R. Monsieur, j'ai la conviction que M. de Cormenin n'a jamais adressé ses lettres à M. Bouton.

Bouton: N'ai-je pas travaillé chez le témoin?

M. Garnier-Pagès: Je ne m'en souviens nullement.

Bouton: J'ai travaillé en 1832 pour mettre en ordre un travail du frère du témoin sur la réforme, et, si M. Garnier-Pagès veut consulter un livre d'adresses qu'il a chez lui, il verra qu'il y a des annotations écrites de ma main sur ce livre.

M. Garnier-Pagès: C'est possible; mais je ne sais pas ce que cela prouve.

M. le président: Cela ne prouve rien, en effet; seulement, dans

le système de l'accusé, M. Pagnerre ne l'employait pas comme un simple commis, mais comme un homme en qui il avait une grande confiance.

M. Altaroche, homme de lettres, a été prié par M. Pagnerre d'aller chez l'accusé avec M. Blaise, son ami, pour le déterminer à rendre les autographes de M. de Cormenin. Il dit à M. Bouton que sa conduite était blâmable, condamnable au point de vue moral comme au point de vue judiciaire. Bouton accueillit ses observations et celles de M. Blaise avec indifférence, et dit: « Ce que j'ai fait, j'ai cru devoir le faire; j'en subirai les conséquences. »

M^e Pinard: Ne vous parlez-vous pas de son mobilier?

M. Altaroche: Il nous montra son mobilier et dit: « Mon mobilier est saisi deux fois, que peut-on me faire de plus? »

Victor Bouton: Il n'y avait pas de motif d'argent dans la publication de mon pamphlet. Je dis à M. Altaroche, qui me fit observer que le désir d'avoir de l'argent entraînait peut-être dans les raisons de ma conduite: « Je ne tiens pas à l'argent. Voyez ce mobilier, il est saisi deux fois, et demain je ne sais où j'irai dormir. »

MM. Paillard de Villeneuve, Blaise et Duclerc déposent de faits confirmatifs de l'accusation. M. Blaise, entre autres, confirme la déclaration de M. Altaroche, et dit que, dans son opinion, Bouton voulait exercer ce qu'on appelle le *chantage*. Une lettre a été adressée à M. de Cormenin, portant ces mots: « Une correspondance monstrueuse va être publiée par M. Bouton, et c'est ce M. Bouton qui va la publier. »

J'ai vu cette lettre, dit M. Blaise, et quoique l'écriture en fût déguisée, je suis convaincu que c'était l'écriture de M. Bouton.

M. le président: C'est vous qui avez fait placer M. Bouton chez M. Pagnerre?

M. Blaise: Oui, Monsieur.

M. le président: Accusé, qu'avez-vous à dire?

Bouton: Je ne sais pourquoi M. Blaise dépose contre moi avec tant d'animosité. Je ne lui ai jamais fait de mal, je suis même prêt à reconnaître que M. Blaise m'a rendu des services; mais il n'a jamais pu avoir à se plaindre de moi personnellement, et même M. Blaise m'a écrit une lettre impolie et je n'y ai pas répondu. (On rit.)

M. Blaise: J'ai seulement écrit à M. Bouton que je lui défendais de mettre les pieds chez moi.

M^e Pinard, avocat de la partie civile, déclare persister dans ses conclusions, c'est-à-dire la destruction des livres de M. Bouton et sa condamnation pour abus de confiance par soustraction frauduleuse d'autographes.

L'avocat apprend aux jurés comment M. Pagnerre, qui avait d'abord méprisé les mauvais procédés, la mauvaise action, l'action criminelle de Bouton, s'est décidé à porter plainte. Bouton a eu l'audace de porter plainte en diffamation contre l'homme volé, contre le diffamé. M. Pagnerre alors n'a plus hésité. Il pouvait, car les lois sont ainsi faites, être condamné comme diffamateur; il n'a plus reculé.

Quel a été le mobile de Bouton en volant des lettres et en publiant ces lettres? Le lucre, rien de plus. Il a fait, en écrivant une lettre de menaces anonyme à M. de Cormenin, ce que font des misérables d'une certaine presse, encouragés par la faiblesse des honnêtes gens. M^e Pinard cite d'abord le pamphlet *Boulet rouge*, où l'accusé laisse entendre que M. de Cormenin s'est trouvé en relations avec lui, et écrit: « Monsieur de Cormenin, vous m'avez avoué bien des infamies!... Vous êtes l'homme le plus taré que je connaisse. » Plus loin, il écrit: « Vous m'écriviez telle chose... » mensonge qu'il a fini par avouer, puisqu'il convient qu'il a seulement volé les lettres adressées à M. Pagnerre, et qu'il ne les a point reçues. L'avocat passe au pamphlet intitulé: *Cormenin*, et signale au jury le portrait lithographié de M. de Cormenin, qui, en habit de ville, porte un rabat de jésuite, tandis qu'au fond on aperçoit un bonnet phrygien, un faisceau consulaire, une oriflamme et une défroque de jésuite; puis vient une collection des lettres volées.

M. l'avocat général Bresson soutient l'accusation.

M^e Hello, défenseur de Bouton, s'attache à excuser son client par sa grande exaltation démocratique. Bouton a la prétention d'être un personnage politique, et il s'est cru obligé de venger son parti des attaques de M. de Cormenin, qui s'était retourné contre la démocratie. Pourquoi M. Pagnerre a-t-il poursuivi M. Bouton? C'est sans doute à son insu; il aura été influencé par ce fait que M. Bouton a édité un *Almanach Démocratique*, et s'est mis en concurrence avec M. Pagnerre, qui publie l'*Almanach Populaire*, jouissant d'une immense publicité qu'il ne veut point partager.

Ce n'est pas Pagnerre qui devrait porter plainte, mais M. de Cormenin. C'est M. de Cormenin qui est attaqué; c'est l'homme qui, aux yeux de Bouton, avait changé d'opinion; c'est lui qui devait se plaindre. L'animosité de Bouton s'explique par les différences qu'il a vues entre les premières éditions et les dernières du livre des *Orateurs*, corrections faites au profit de trois orateurs, MM. Thiers, Guizot et de Lamartine, qui sont précisément académiciens, et on sait que M. de Cormenin veut entrer à l'Académie. Bouton s'est irrité de ce qu'il a appelé une palinodie; il a pu s'irriter aussi et s'indigner, par exemple, de réflexions comme celles-ci:

« Depuis ce moment-là (le jour où on fit la charte), j'ai toujours eu le plus profond mépris pour le caractère de Macdonald. Presque tous les généraux lui ressemblent, et Joubert, Marceau, Hoche lui-même eussent passé dans les rangs des courtisans tôt ou tard. Est-ce que Bernadotte n'était pas un farouche républicain? S'il fût mort en l'an VI, il eût passé pour un héros de liberté. Je suppose qu'on eût nommé Carrel colonel ou préfet de Rouen, enfin une chose qui en valût la peine, que serait-il devenu? Il est probable qu'il s'est cru au-dessus du peu ou trop peu qu'on lui a offert. »

M^e Avond ajoute quelques observations, aussi en faveur de Bouton.

M^e Pinard réplique, et dit que la colère de Bouton ne s'excuse d'aucune façon, qu'il n'y a pas eu de colère, mais une publication vénales, faite pour amener M. de Cormenin à composition.

On a plaidé à côté du procès, dit-il. Il ne s'agit pas de haines politiques; il y a des lettres qui ont été soustraites et lâchement divulguées: voilà ce que la loi punit. Et si M. Pagnerre n'avait pas porté plainte, c'est lui qui aurait comparu devant la police correctionnelle comme diffamateur.

On entend encore M^e Avond, puis les débats sont clos.

M. le président en fait un résumé impartial.

Le jury, après dix minutes de délibération, revient avec un verdict de non culpabilité; la cour a prononcé l'acquiescement et la mise en liberté immédiate.

Le défenseur de la partie civile a posé alors des conclusions tendant à la remise des lettres et à la condamnation aux dépens pour tous dommages-intérêts.

La cour, du consentement de l'accusé, a ordonné la remise des lettres, et condamné Bouton aux frais pour tous dommages-intérêts.

Nous reproduisons une lettre d'Ainhoa (Basses-Pyrénées) qui donne les détails les plus circonstanciés sur la fin déplorable du malheureux Davalis, lieutenant au 27^e de ligne.

Jeudi dernier, après la réunion du bataillon près d'Ascain, la compagnie

qui tient garnison à Ainhua lit route avec celle cantonnée à Sare. A l'arrivée dans ce village, il fut question de s'arrêter pour se rafraîchir. Le lieutenant fit observer qu'il était déjà tard, que les chemins étaient affreux, et que, sans guide et sans clair de lune, on courait risque de s'égarer dans les bois. Il fut convenu qu'on ne s'arrêterait qu'un quart d'heure; mais la halte se prolongea près d'une heure. Au départ, la compagnie ne prit pas la route qu'elle avait suivie le matin; elle suivit celle de la caserne des douanes de Sare pour venir aboutir, en longeant la frontière, d'Espagne, à une maison appelée *Chououreneu*, à trois quarts de lieue d'Ainhua. De cette maison on descend à Ainhua en suivant à travers la montagne un chemin difficile et assez dangereux.

Avant d'arriver sur ce point, le lieutenant Davalis se trouvait à la queue de la colonne avec quelques soldats qui étaient restés un peu en arrière. Il leur ordonna de rejoindre la compagnie, ajoutant que, pour lui, il allait prendre un chemin plus court qu'il avait suivi la veille, et qu'il serait rendu avant eux à Ainhua. Quand le malheureux lieutenant quitta ces soldats, il faisait déjà nuit, et la pluie commençait à tomber. La compagnie arriva heureusement à Ainhua. Après un certain temps, les soldats, ne voyant pas paraître M. Davalis, jugèrent qu'il s'était perdu dans les bois. Son domestique prit une lanterne, et partit à la recherche du lieutenant, sans prendre le soin de se faire accompagner par un guide. Mais le temps était affreux; le soldat fut obligé de revenir sur ses pas, et, rentré à Ainhua, il s'empressa d'aller rendre compte au capitaine de ce qui se passait.

Vers les onze heures du soir, des préposés des douanes embusqués sur la route directe de Sare à Ainhua, assez près de la Nivelle, commencèrent à entendre des cris lamentables, qu'ils prirent pour ceux de quelque bête fauve; mais une forte pluie mêlée de grésil et un vent très violent les empêchèrent de distinguer au juste de quel point ces cris portaient. Toute la nuit les douaniers continuèrent à les entendre de temps à autre, mais sans pouvoir se rendre compte de ce que ce pouvait être. Sur les cinq heures du matin, un cri de détresse horrible et prolongé vint retentir de près à leurs oreilles; alors ils se levèrent tous et firent entendre à leur tour de grands cris et de vigoureux coups de sifflet. Ne recevant aucune réponse à ces démonstrations, ils se dirigèrent vers la Nivelle, qu'ils sondèrent et fouillèrent en tous sens, mais sans pouvoir rien découvrir. Après de longues et infructueuses recherches, les préposés revinrent à leur embuscade, exténués de fatigue et trempés jusqu'aux os. Se rappelant alors que la compagnie avait passé par là la veille au soir, ils firent leur rapport au poste militaire, dont le chef leur apprit que M. Davalis n'avait pas paru et se hâta de donner avis de ces faits au capitaine. Celui-ci envoya douze soldats, après leur avoir fait préalablement manger la soupe, à la recherche du lieutenant. L'officier des douanes, voyant ces soldats sans guide, leur adjoignit deux préposés pour les diriger. Cette battue demeura sans aucun résultat.

Le troisième jour, tous les habitants valides sans distinction aucune, les douaniers et tous les soldats disponibles, le maire et leurs chefs en tête, firent une recherche générale; tout fut visité, jusqu'au moindre recoin, rivière, précipices, ravins parsemés à chaque pas dans ces montagnes et si dangereux la nuit. Cette battue, dirigée avec le plus grand soin par les personnes qui connaissent le mieux le pays, ne produisit encore aucun résultat.

Qui aurait jamais pu soupçonner que le malheureux lieutenant était étendu sans vie au pied d'un chêne, tout près de la route directe de Sare à Ainhua, à une centaine de pas de l'embuscade des préposés, de ceux-là même qui avaient entendu les cris de détresse? Le cadavre a été découvert mercredi, à neuf heures du matin, par un jeune pâtre, qui le reconnut aussitôt et courut avertir l'autorité.

Le pauvre M. Davalis a été trouvé couché, les pieds croisés l'un sur l'autre, son schako déposé auprès de lui; il avait les yeux ouverts et semblait reposer; sa montre était enveloppée dans son foulard.

Nul doute que M. Davalis aura été saisi par le froid en traversant la Nivelle, grossie par les pluies; les efforts qu'il a dû faire au milieu d'une obscurité profonde pour lutter contre les flots, la fatigue qu'il a éprouvée pour arriver jusqu'à l'endroit où on l'a trouvé, à travers mille obstacles et une infinité de dangers, ont dû totalement épuiser ses forces. Exténué, malgré son énergie connue et son tempérament de fer, l'infortuné lieutenant sera tombé, pour ne plus se relever, près de l'embuscade des préposés. Il est désolant de penser que, sur la fin de cette nuit fatale, les préposés, qui allaient à son secours, ont passé si près de lui, peut-être comme il respirait encore; dans cette supposition, le malheureux avait déjà perdu connaissance ou n'avait pas conservé assez de forces pour signaler sa présence par un suprême et dernier cri de détresse.

Le cadavre de M. Davalis a été transporté dans l'après-midi à Ainhua et déposé dans le local qui sert de prison à la commune.

Il est fâcheux que le capitaine de la compagnie, après le rapport du do-

mestique du lieutenant, n'ait pas songé à prévenir l'officier des douanes; en faisant sa ronde de nuit sur la ligne, celui-ci aurait prévenu ses subordonnés, et, avant minuit, tous les préposés auraient su dès le principe que les cris lamentables qui sont venus frapper leurs oreilles étaient ceux du pauvre M. Davalis.

Afrique française.

ALGER, le 20 décembre 1845. — Hier, dans la Maison-Carrée, nous avons remarqué une assez grande affluence d'Arabes occupés à charger des mulets et à préparer un convoi considérable. Nous avons demandé la cause de ce mouvement, et on nous a appris que le lieutenant général de Bar envoyait au lieutenant général Bedeau une immense quantité de rations sous la conduite de quinze Arabes; l'escorte devait être conduite par un seul officier français, M. Aubin, lieutenant de spahis, attaché au bureau arabe, qui s'arrêtera à l'arba des Beni-Moussa. Nous donnons cette nouvelle pour montrer l'esprit qui anime les populations de la plaine; elles se souviennent encore des souffrances de 1839, et comprennent combien il leur importe que la guerre ne vienne pas troubler la situation où elles se trouvent.

— Des Arabes venus au marché donnent les nouvelles suivantes : Jeudi dernier le général Bedeau a livré un sanglant combat aux Beni-Jaad. Les rassemblements kabyles étaient nombreux; l'ex-kalifa Ben-Salem et le prétendu Bou-Maza de l'Ouenoughra, à la tête des groupes, encourageaient les combattants. Nos troupes les ont abordés à la baïonnette avec leur vigueur habituelle; leurs villages sont restés en notre pouvoir. Le nombre d'ennemis qui ont été tués dans cette affaire est tel, que les morts n'étaient pas encore relevés lors du départ de ceux qui donnent cette nouvelle.

Cette affaire a déjà produit d'heureux résultats. Plusieurs fractions de l'Ouenoughra ont demandé l'aman.

— Le 18 de ce mois, la colonne de M. le général Bedeau a eu un engagement très vif chez les Beni-Djaad, sur la rive gauche de l'Is-sir. Le rassemblement ennemi avait été formé par Ben-Salem, qui, après être resté quelque temps dans l'ombre, paraît vouloir se montrer de nouveau sur la scène politique. Le combat dont nous venons de parler n'est pas de nature à l'y encourager, car sa troupe, chargée à la baïonnette par notre infanterie, puis attaquée à propos par un escadron du 5^e chasseurs et des spahis, a été mise en complète déroute; 40 cadavres, des armes et des munitions ont été abandonnés en notre pouvoir par l'ennemi.

De l'endroit élevé où cette affaire a eu lieu, on apercevait Alger, qui n'en est qu'à vingt lieues à vol d'oiseau.

Le 19, la colonne se trouvait encore chez les Beni-Djaad; elle a dû depuis lors se rendre à Hamza pour suivre le cours de ses opérations. Malgré les mauvais temps et les privations, suite d'une campagne de deux mois, l'état sanitaire et moral de la colonne est excellent.

Chronique.

On écrit de Saint-Rambert (Ain), le 26 décembre : « Un grand bruit s'est fait entendre aujourd'hui dans notre ville. Il était occasionné par la chute d'énormes blocs de rochers détachés de la montagne dite *la Craz du Reclus*. Il y a quelques uns de ces blocs qui n'ont pas moins de trois mètres cubes; la route a été interceptée, plusieurs celliers ont été écrasés, les vignes ont été arrachées, et la chapellerie dite *du Reclus* ou *de l'Ermitage* n'existe plus. C'est une perte comme monument d'antiquité; sa construction remontait au onzième ou douzième siècle et avait résisté à la main destructive du temps. Par un bonheur que les bonnes gens attribuent à la sainteté de cette chapelle, les cellules qui lui sont adjacentes n'ont éprouvé aucun dommage; deux vieillards qui y ont établi leur domicile depuis plusieurs années (le moins vieux compte 86 ans) restent debout au milieu de ce chaos de pierres. La vue de ces ruines vivantes, entourées d'arbres déracinés et d'énormes rochers, a quelque chose de saisissant et de solennel. »

— On se plaint généralement du mauvais état de la route de Lyon à Genève. Nous savons que la faute n'en est pas au personnel du service; mais MM. les ingénieurs ne pourraient-ils pas obtenir une allocation plus considérable pour l'entretien d'une route si fréquentée?

— Le jeudi 8 janvier courant, il sera procédé, pardevant M. le préfet de la Côte-d'Or, à Dijon, en conseil de préfecture, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, de la fourniture de 129,043 traverses en bois de chêne, et de 258,086 coins du même bois, pour la pose du chemin de fer de Dijon à Chalon. Les traverses seront adjudgées en lots.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de la préfecture de la Côte-d'Or, où ils sont déposés. Le cautionnement à verser d'avance à la caisse du receveur général est de 15,500 fr. pour le premier lot, 22,000 fr. pour le second lot, 13,500 fr. pour le troisième, et 2,000 fr. pour le lot des coins, qui sera adjugé à part.

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 décembre 1845.

Avant la bourse, point d'affaires en liquidation. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 85 05, et jusqu'au moment de la réponse des primes, il est resté entre ce cours et celui de 85 15, auquel la réponse s'est faite. Après la réponse, le mouvement a été quelque temps douteux, puis il s'est prononcé pour la hausse, et le 3 0/0 a fermé au parquet à 85 20 en liquidation.

Après la clôture, il est resté offert à 85 47 1/2 pour fin janvier. Le report était de 5 et 7 1/2.

L'année s'est bien terminée pour les chemins de fer, et la hausse a été générale. Les lignes même les plus médiocres y ont participé.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	85	Saint-Germain.....	1030
Quatre pour cent.....	»	Versailles (rive droite)...	550
Quatre et demi pour cent.	»	— (rive gauche)...	373
Cinq pour cent.....	120 05	Paris à Orléans.....	1257 50
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1032 50
Trois pour cent belge...	»	Rouen au Havre.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	»	Avignon à Marseille.....	985
Cinq pour cent belge...	105	Strasbourg à Bâle.....	260
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Vierzon.....	680
Récépissés Rothschild...	102	Orléans à Bordeaux.....	660
Cinq pour cent romain...	»	Amiens à Boulogne.....	550
Cinq pour cent portugais.	»	Montereau à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.	40 1/2	Bordeaux à la Teste.....	185
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	»	Chemin du Nord.....	765 75
Banque de France.....	330	Fampoux à Hazebrouck...	500
Comptoir d'Escompte.....	1140	Dieppe et Fécamp.....	475
Banque belge.....	»	Paris à Strasbourg.....	552 50
Caisse Lafitte.....	1180	Tours à Nantes.....	590
Obligations de Paris.....	1425	Paris à Lyon.....	645

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	995	1000	1000	»
Paris à Orléans.....	»	»	1261 25	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	1280	1282 50
Paris à Rouen.....	»	»	1037 50	1038 75	1040	1041 25
prime.....	»	»	»	»	1065	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	705	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	770	768 75	768 75	767 50
prime.....	»	»	»	»	785	782 50

Le gérant responsable, B. MURAT.

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNES COLLECTIVES

L'ÉQUITABLE.

ASSOCIATIONS SUR LA VIE,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE,
et administrée sous la surveillance de commissaires délégués par le gouvernement.

Les souscriptions recueillies pendant l'exercice 1844, du 1^{er} janvier à pareille époque, au nombre de 9,747, se sont élevées à 7,628,119 f.

Les souscriptions recueillies depuis le 1^{er} janvier 1845, au nombre de 11,309, s'élèvent à 9,260,597

Différence en faveur de cet exercice courant sur le chiffre des souscripteurs 1,622,478
Différence en faveur de cet exercice courant sur le nombre des familles engagées. 1,562
Le chiffre total des opérations de l'établissement est de 27,261,321

La prospérité toujours croissante de cette utile institution prouve suffisamment que les principes sur lesquels elle repose sont accueillis dans toutes les classes, et que les combinaisons qu'elle propose permettent aux familles de faire fructifier leurs économies de manière à pourvoir aux frais d'éducation, de dot ou d'établissement de leurs enfants, ou se constituer un capital voulu pour une époque donnée, et à se créer des rentes viagères immédiates ou différées.

S'adresser, pour tous renseignements, à Paris, à l'administration, rue Louis-le-Grand, 23; aux bureaux de la direction, à Lyon, place du Concert, 8; rue Saint-Côme, 8, au 3^e, chez M. Leguiffant, contrôleur; chez M. Couraud, Grande-Rue, 14, à la Croix-Rousse, et à M. J.-B. Thiault, directeur de l'arrondissement de Saint-Etienne, à Rive-de-Gier. (1123)

Etude de M^e Pichot aîné, huissier, rue de l'Enfant, qui-pisse, n. 8.

Samedi trois janvier 1846, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en billard, comptoir, tables, tabourets, batterie de cuisine, etc. (1765)

AVIS. M^{lle} Antoinette MOREL, demeurant à la Guillotière, rue Vendôme, a vendu à M^{me} Rivoire une échoppe située sur la masse de terrain du sieur Maurin.

M^{me} Rivoire, qui demeure rue de la Préfecture, n. 8, au 2^e, prévient les personnes qui auraient quelque réclamation à faire qu'elles n'ont qu'à s'adresser à elle. (63)

A VENDRE. Un moulin avec maison d'habitation, jardin, écurie et fenil, situé sur le Rhône, près Lyon. (31)
S'adresser à M. Scoffier, rue Bât-d'Argent, 19.

AVIS. Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, qu'elle constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES. Le prix du flacon de mille gouttes est de 4fr. (4265)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens, à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbal-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

À CÉDER de suite pour cause de départ. Un fonds d'orfèvrerie et de bijouterie, situé dans un des plus beaux quartiers de Mâcon. S'adresser à M. Pourret, rue Philippe-Laguiche, à Mâcon. (62)

CHEVAL
À VENDRE Un superbe cheval propre de race mecklenbourgeoise. S'adresser chez M. Robert, vétérinaire, avenue de Noailles, aux Brotteaux. (44)

RABAIS ET PERFECTIONNEMENT.

Cartes de visite porcelaine. Les cent contenues dans une jolie boîte.

Cartes polies d'un côté 3 f.
Cartes polies des deux côtés 5 f.
A la lithographie de H. Storck, place du Plâtre, passage Tolozan, au 4^e. Atelier spécial de gravures sur pierre, impressions de luxe et ordinaires pour le commerce et les administrations. PRIX TRÈS MODÉRÉS. (1093)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

GUÉRISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poudrerie, 19.